

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
01/10/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membre Absents : 3

Date Affichage
01/10/2021

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 10

Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., PUJOL D. DABOUIS N.,

Procurations : BADIE F. à BRILLARD M., DABOUIS N. à PICHEYRE V..

Objet de la Délibération :**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT DES PARCELLES COMMUNALES, B 262, B268, B 269, B 272**

Dans le cadre du projet de réalisation des études préalables et la mise en œuvre des remontées mécaniques et des installations nécessaires à l'exploitation du domaine skiable de Formiguères, Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation de défrichement concernant les parcelles cadastré section B sur une surface totale de 25 997 m².

Section	Numéro	Nom propriétaire	Superficie défrichée (m ²)
B	262	Commune	2928
B	268	Commune	8661
B	269	Commune	12332
B	272	Commune	2076
Total de surface défrichée sur les parcelles communales			25997

Monsieur le Maire donne pouvoir et mandat au de la régie de Formiguères, pour déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles mentionnées ci-dessus et de signer tous les documents s'y rattachant, représenter la commune lors des visites sur place, réaliser les travaux de défrichement et à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement dans le respect de la réglementation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **AUTORISE** la régie de Formiguères à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées communales sur une surface totale de 25 997 m².

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 07 Octobre 2021

Le Maire,
P.
PETITQUEUX

